

**Département de Seine et Marne**

**Enquête publique  
relative à l'élaboration du PLU  
de la commune de COURQUETAINE**

**Du 20 novembre 2017 au 13 janvier 2018**

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE**

**Commissaire enquêteur : Pierre MONNET**

**Ordonnance du Tribunal Administratif de MELUN**

**E1 70000 97/77 du 20/09/2017**

**Procès verbal de synthèse**  
**Transmis du commissaire enquêteur**  
**À Madame le Maire de COURQUETAINE**

**1 – Lettre de Monsieur BORRI Gérard en date du 22 novembre 2017** souhaitant voir sa propriété parcelle AD66 intégrer le secteur U du Plan local d'urbanisme et contestant les réponses de la municipalité à sa lettre.

**Questions :**

- Confirmez-vous votre réponse ?
- Précisions : sur l'alimentation d'eau du village,  
                  : sur le réseau d'assainissement,  
                  : sur la saturation des écoles

**2 – Lettre de Madame BEL en date du 13 décembre 2017** concernant le hameau de Montgazon, notamment sur la possibilité de construire (par une extension d'une construction existante) en limite séparative de parcelle.

**Questions :**

- Est-ce faisable ou réalisable sans dénaturer le projet d'aménagement des zones concernées ?
- Souhaitez-vous inscrire cette possibilité au PLU ?

**3 - Visite de Madame GAUDETTE, 15, Rue de Villepatour** qui souhaite réaliser deux pavillons pour ses enfants.

**Questions :**

- Construction de son terrain ? Son projet est-il réalisable ?
- Une division de propriété est-elle nécessaire ?
- En fond de parcelle possibilité de construire ?
- Cette limite est-elle définie précisément ?
- Comment peut-elle être indiquée en PLU en cas d'adaptation ?